

BUREAUX INTERNATIONAUX
RÉUNIS POUR LA PROTECTION
DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE, SUISSE

BIRPI

UNITED INTERNATIONAL
BUREAUX FOR THE PROTECTION
OF INTELLECTUAL PROPERTY
GENEVA, SWITZERLAND

**COMMITTEE OF EXPERTS ON THE ADMINISTRATIVE STRUCTURE
OF INTERNATIONAL COOPERATION
IN THE FIELD OF INTELLECTUAL PROPERTY**

**COMITÉ D'EXPERTS CONCERNANT LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE
DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE DANS LE DOMAINE DE LA
PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Geneva, March 22 - April 2, 1965

Genève, 22 mars - 2 avril 1965

PROPOSITION DE LA DELEGATION DE LA SUEDE
CONCERNANT L'ANNEXE A L'ARTICLE 15(2)
DU PROJET DE CONVENTION OMPI
(DOCUMENT AA/II/3)

A. Dans les Conventions et Arrangements mentionnés dans l'Annexe, les diverses dispositions qui y sont indiquées doivent être supprimées.

B. Dans chacun de ces instruments, doivent être insérées les dispositions suivantes :

"(1) La présente Convention (ou Arrangement) est administrée par la Convention, adoptée à Stockholm le 1967."

"(2) Aucun Etat ne peut devenir partie à la présente Convention (ou Arrangement) sans être en même temps partie à la Convention mentionnée à l'alinéa (1)."